

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**SUBVENTIONS 2015 - ACOMPTE**

Délibération : **01.2015.005**

Transmis en préfecture le :

**9 janvier 2015**

Séance du : **6 janvier 2015**

Compte-rendu affiché le **9 janvier 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **30 décembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT  
(à partir du point 6), François VURPAS (à partir  
du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4),  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard  
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie  
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au  
point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6),  
Olivier BROSSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie  
JANAS

**Pouvoirs :**

Marylène MILLET à Yves GAVault, Olivier  
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au  
point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

Les dossiers de subventions aux associations sont actuellement téléchargeables en ligne sur le site de la ville avec une date limite de retour fixée au 9 janvier. Ils seront ensuite étudiés en vue d'un vote fin mars 2015.

Cependant, depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier.

Ces acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2015 mais devront être obligatoirement repris au Budget Primitif 2015 au minimum pour ces montants.

Ces derniers correspondent soit à une demande formulée par les associations soit à une évaluation des services au vu des charges récurrentes de ces associations et de la subvention accordée en 2014.

Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, il est proposé de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Acomptes 2014 (en euros)</b>	<b>Montant de la dernière subvention votée en 2014 (en euros)</b>	<b>Acomptes 2015 (en euros)</b>	<b>Versement soumis à convention</b>
ASSOCIATION MAINTIEN À DOMICILE	15 000	29 400	10 000	
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	4 500	11 270	4 500	
POM'ERISES	82 000	146 000	47 800	x
JARDIN PASSERELLE	17 000	23 000	11 700	
HALTE-GARDERIE LES RÉCOLLETS	26 000	88 500	26 000	x
HALTE-GARDERIE ROULE VIROU	23 700	87 500	23 700	x
CRÈCHE COLLECTIVE SUCRE D'ORGE	7 500	67 000	7 500	
ACCUEIL ENFANCE	17 000	43 000	9 000	
CENTRE SOCIAL BAROLLES	110 000	231 000	73 200	x
CLESG	45 000	64 000	16 000	
AMICALE LAÏQUE HAND BALL	36 000	72 500	36 000	x
B.A.L.E	12 000	16 900	12 000	
ST GENIS OULLINS STE FOY FEMININ	9 000	13 230	9 000	
OSGL FOOTBALL	12 000	32 000	6 000	
OSGL RUGBY	15 000	23 000	7 500	
AMICALE LAÏQUE JUDO	5 000	10 780	5 000	
ST GENIS LAVAL BOXE	3 750	6 860	3 750	
MOUSTE'CLIP	2 000	2 000	2 000	
OGECE	110 000	266 000	110 000	x
CADEC	60 000	171 000	60 000	x
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	50 000	156 900	50 000	x
ASSOCIATION MUSICALE	40 000	94 000	40 000	x
S.A.G.A.	33 000	147 800	33 000	x

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **VOTER** le versement des acomptes de subventions aux associations et organismes ci-dessus mentionnés;
- **DIRE** que l'octroi de ces acomptes ne se fera qu'en fonction de la demande des associations et conformément à leur plan de trésorerie;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces acomptes de subventions;
- **DIRE** que les montants des acomptes de subvention 2015 inscrits seront repris au Budget Primitif 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



#### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

#### Liste des élus ayant voté CONTRE

#### Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.